



Vevey, le 24 janvier 2016

Postulat – Plus d'apprenti-e-s, plus d'entreprises formatrices

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

Le système dual de la formation professionnelle en Suisse est jaloué par nos voisins. La formation professionnelle permet aux jeunes de prendre pied dans le monde du travail et assure la relève en formant des professionnels et des cadres dirigeants qualifiés. Elle est orientée vers le marché du travail et intégrée au système éducatif. Deux tiers des jeunes en Suisse optent pour une formation professionnelle initiale (apprentissage) et acquièrent par ce biais de solides connaissances professionnelles de base. L'on ne peut que se féliciter de ce système.

Néanmoins, il s'avère que certains freins peuvent parfois entraver les entreprises de petites tailles à former un ou plusieurs apprenti-e-s. Que ce soit par phobie administrative, par manque de temps pour s'occuper de cette partie administrative, ou par peur de ne plus avoir assez de temps voué à la formation, certaines entreprises de petite taille refusent de former des apprenti-e-s.

Bien que conscients que la formation professionnelle soit une tâche qui relève de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail avant tout, les postulants n'en relèvent pas moins que les communes peuvent, et doivent, en faire plus.

Ce postulat souhaite donc que la Municipalité étudie la possibilité d'introduire au sein de l'administration une structure capable de fournir une aide administrative aux petites entreprises souhaitant former un-e apprenti-e, afin que celles-ci puissent s'occuper uniquement de la formation, en prenant, entre autre, en compte les éléments suivants :

1. La liste des professions dans lesquelles les taux d'apprenti-e-s sont bas ;
2. Si celles-ci correspondent à des entreprises de petites tailles ;
3. La liste des mesures déjà entreprises par la Municipalité pour favoriser les entreprises formatrices (pondération dans les marchés publics, soutien divers, etc.)
4. La marge de manœuvre d'une commune sur des sujets relevant principalement de la Loi sur la formation professionnelle (LVLFPr), sans empiéter sur les prestations déjà fournies par la DGEP.

Dans l'optique d'une politique de formation à long terme, notre postulat demande à la Municipalité de mener une étude visant à trouver des solutions envisageables (dans le cadre de la situation actuelle du marché de l'apprentissage) pour répondre à ce réel besoin de former des apprenti-e-s, et pour briser cette crainte d'avoir trop de démarches administratives au sein des petites entreprises.

Au nom du groupe socialiste,



Julien Rilliet
Conseiller communal